Accord du 8 juillet 2015

Groupe de travail du 15 avril 2016

6 sexies

Ordre du jour

1 Cadre méthodologique

1.1 Cadre général

1.2 Modalités de mise en œuvre de l'instruction

2 État d'avancement

2.1 Données collectées au titre du T2

2.2 Données collectées au titre du T3

3 Focus observatoire 2014

3.1 Titre II

3.2 Titre III

Cadre méthodologique

1.1 Cadre général

Périmètre

Accord du 8 juillet 2015
Instruction ministérielle du 27 juillet 2015
Agents contractuels dont les conditions d'emploi sont reconnues comme pérennes

3 catégories d'agents

1. Recrutés sur le fondement des articles 4 et 6
   Recensement lancé par note aux EP du 22 octobre 2015
2. Recrutés irrégulièrement sur le fondement de l'article 6 sexies
   Recensement lancé par note aux EP du 24 décembre 2015
3. Recrutés sur un emploi dérogatoire
   Dès révision du cadre dérogatoire

Cadre méthodologique

1.2 Modalités de mise en œuvre de l'instruction

Objectif

Réduire l'usage abusif à l'article 6 sexies

1

GT 6 sexies

1-réaliser un état des lieux des Pratiques des EP
2-définir ce qui relève de l' Emploi saisonnier
3-prévoir un « focus thématique » Dans l'observatoire de l'emploi Contractuel sur les métiers de la Surveillance et de jardinier

2

Comité technique

Agents relevant du stock identifiés Comme recrutés irrégulièrement Sur le fondement de l'article 6 sexies

Cadre méthodologique

1.2 Modalités de mise en œuvre de l'instruction

Se voient appliquer une doctrine de gestion spécifique et transitoire les agents contractuels qui, au 8 juillet 2015, sont :
-irrégulièrement recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies identifiés par les services et établissements comme employés sur des besoins permanents.

Recensement lancé par note aux EP du 24 décembre 2015

Méthode

Identification de **l'ensemble** des agents recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies, relevant du titre 3

Cadre méthodologique

1.2 Modalités de mise en œuvre de l'instruction

Objectif

Réduire l'usage abusif à l'article 6 sexies

Méthode

1- réaliser un état des lieux des pratiques des établissements

2- définir ce qui relève de l'emploi saisonnier

3- prévoir un « focus thématique » dans l'observatoire de l'emploi contractuel sur les métiers de la surveillance et de jardinier

État d'avancement Titre II

2.1 Agents recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies au 8 juillet 2015

Synthèse

251 agents recensés

	Titre 2	
Architecture et patrimoine	101	40,2 %
Création artistique	34	13,5 %
Médias et industries culturelles	0	0
Action territoriale	65	25,9 %
Secrétariat Général	50	19,9 %
Autres	1	0,4 %

Données collectées Titre II

2.1 Agents recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies

Synthèse

251 agents recensés

	A	B	C	A préciser	
DGPAT	14	6	77	4	40,2 %
DGCA	6	1	27		13,5 %
DAT	18	16	29	2	25,9 %
SG	22	14	14		19,9 %
A préciser	1				0,4 %
Total	61	37	147	6	

Données collectées Titre III

2.2 Agents recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies au 8 juillet 2015

Synthèse

615 agents recensés

64 % de retour

	Titre 3	
Architecture et patrimoine	502	81.6%
Création artistique	35	5.7%
Médias et industries culturelles	78	12,7 %
Total	615	

Focus observatoire 2014

3.1 État des lieux

Source

Observatoire de l'emploi contractuel 2014

Situation au 31 décembre 2014

Besoins non permanents : 2 368 agents

- 6 quater : 365 agents (15,4%)
- 6 quinquies : 126 agents (5,3%)
- 6 sexies : 1 877 agents (79,3%)
  - Titre 2 : 154 agents (8,2%)
  - Titre 3 : 1 723 agents (91,8%)

Focus observatoire 2014

3.1 6 sexies – Par titre et catégorie

Synthèse

Un peu moins de 1 900 agents identifiés

dont un peu plus de 90 % sur le titre 3 et plus de 70 % en catégorie C

	Titre 2	Titre 3	Total	
A	48	365	413	22 %
B	40	79	119	6,3 %
C	66	1279	1345	71,7 %
Total	154	1723	1877	
	8,2 %	91,8 %		

Hommes : 96, 4 % / Femmes : 3,6 % - *75,5 % de moins de 30 ans*

Focus observatoire 2014

3.1 6 sexies – Par titre et autorité d'emploi

Titre 2

154 agents

Architecture et pat : 28 %
Création artistique : 4,5 %
Médias et ind. Cult. : 4,5 %
Action territoriale : 44,2 %
SG : 18,8 %

Titre 3

1 723 agents

Architecture et pat : 80,3 %
Création artistique : 11,1 %
Médias et ind. Cult. : 8,6 %
Action territoriale : 0 %
SG : 0 %

1 383 agents dont 915 pour l'accueil et la surveillance en C

Versailles	645 agents (37,4%)
Louvre	155 agents (9%)
Orsay	144 agents (8,4%)

Focus observatoire 2014

3.1 Titre II

Synthèse

6 sexies – Catégorie hiérarchique T2

	31/12/2014	8/07/2015	évolution
A	48	61	+ 27,1%
B	40	37	-7,5 %
C	66	147	+ 122,7 %
Total	154	251*	+ 63 %

** 6 agents pour lesquels la catégorie hiérarchique n'est pas précisée*

Focus observatoire 2014

3.1 Titre II

Synthèse

6 sexies – autorités d'emplois

	31/12/2014	08/07/2015	évolution
Architecture et patrimoine	43	101	+ 134,9%
Création artistique	7	34	+ 385,7%
Médias et industries culturelles	7	0	- 100 %
Action territoriale	68	65	- 4,4 %
Secrétariat Général	29	50	+ 72,4 %
Total	154	251	+ 63 %

Focus observatoire 2014

3.2 Titre III

Synthèse

6 sexies – autorités d'emplois

	31/12/2014	08/07/2015	évolution
Architecture et patrimoine	1312	502	- 61,7 %
Création artistique	127	35	- 72,4 %
Médias et industries culturelles	120	78	- 35 %
Total	1559	615	- 60,6 %